



NEWSLETTER UNIPAAR

“À CÔTÉ DU TERRAIN”



Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents,

À l'approche de ses dix ans en juillet 2027, l'UNIPAAR aborde une étape décisive de son histoire. Cette échéance coïncide avec la fin de notre vision stratégique actuelle. Elle nous invite à regarder le chemin parcouru avec lucidité, mais surtout à nous projeter collectivement vers l'avenir.

Nous souhaitons engager une démarche structurée, participative et exigeante. Elle débutera par l'établissement d'un bilan complet, à la fois qualitatif et quantitatif, de nos réalisations. Ce travail constituera un socle indispensable pour mesurer notre impact et identifier nos leviers de progression.

Dans cette dynamique, des échanges approfondis seront organisés entre les élus du Bureau et du Comité directeur. Ces temps de dialogue permettront de confronter les points de vue, de nourrir la réflexion stratégique et de consolider une vision partagée.

Parce que notre force réside dans notre collectif, nous consulterons largement. Un questionnaire sera adressé à nos adhérents, ainsi qu'un second, spécifiquement conçu pour les non-adhérents, afin de mieux comprendre leurs attentes et d'élargir notre perspective. En parallèle, des entretiens seront menés avec nos partenaires et homologues, pour inscrire notre réflexion dans un environnement plus global.

L'ensemble de ces contributions donnera lieu à une synthèse rigoureuse. Elle permettra de définir un plan d'actions ambitieux, décliné à 3, 6 et 9 ans.

Notre objectif est clair : présenter une restitution complète à l'automne 2026, pour préparer avec détermination la prochaine décennie de l'UNIPAAR.

Notre avenir ne sera qu'à vos côtés, parce nous croyons en la force du collectif.



Les 23 des bureaux

Notre série qui valorise les métiers administratifs du rugby continue ! Chaque épisode met en lumière un poste clé de nos structures rugby : description de poste, missions et profil recherché. L'objectif est d'aider les jeunes diplômés, les salariés déjà en poste, en reconversion ou simplement curieux à mieux comprendre les postes, missions et compétences de notre secteur.

LES 23 DES BUREAUX #03

LE/LA CHARGÉ(E) DE BILLETTERIE

Description du poste

Le/la chargé(e) de billetterie est responsable de la gestion et du développement des ventes de billets pour les matchs et événements organisés par la structure de rugby. Il assure la mise en place de la stratégie de billetterie, la gestion des plateformes de vente et la relation avec les supporters afin d'optimiser la fréquentation du stade et les revenus liés à la billetterie.

Il travaille en collaboration avec les équipes marketing, communication, comptabilité, événementiel et commerciale afin d'améliorer l'expérience des spectateurs et d'augmenter les ventes.

LES 23 DES BUREAUX #04

LE/LA CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION

Description du poste

Le/la chargé(e) de communication est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de communication de la structure rugby. Il/elle valorise l'image de l'organisation, développe sa notoriété et assure la relation avec les médias, les partenaires, les licenciés et le grand public.

Il/elle travaille en étroite collaboration avec les équipes marketing, billetterie, commercial et sportif afin de produire des contenus cohérents et engageants sur l'ensemble des canaux de diffusion du club (réseaux sociaux, site web, relations presse, supports print et digitaux).

LES 23 DES BUREAUX #05

LE/LA COMPTABLE

Description du poste

Le/la comptable est responsable de la tenue et du suivi de la comptabilité générale de la structure rugby. Il/elle garantit la fiabilité des comptes, assure le respect des obligations fiscales et sociales, et produit les états financiers nécessaires à la prise de décision des dirigeants.

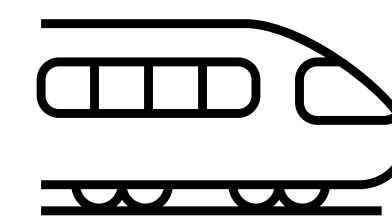
Il/elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, les équipes administratives et les partenaires externes (expert-comptable, commissaire aux comptes, banques) afin d'assurer une gestion financière saine et transparente de la structure.

LES 23 DES BUREAUX

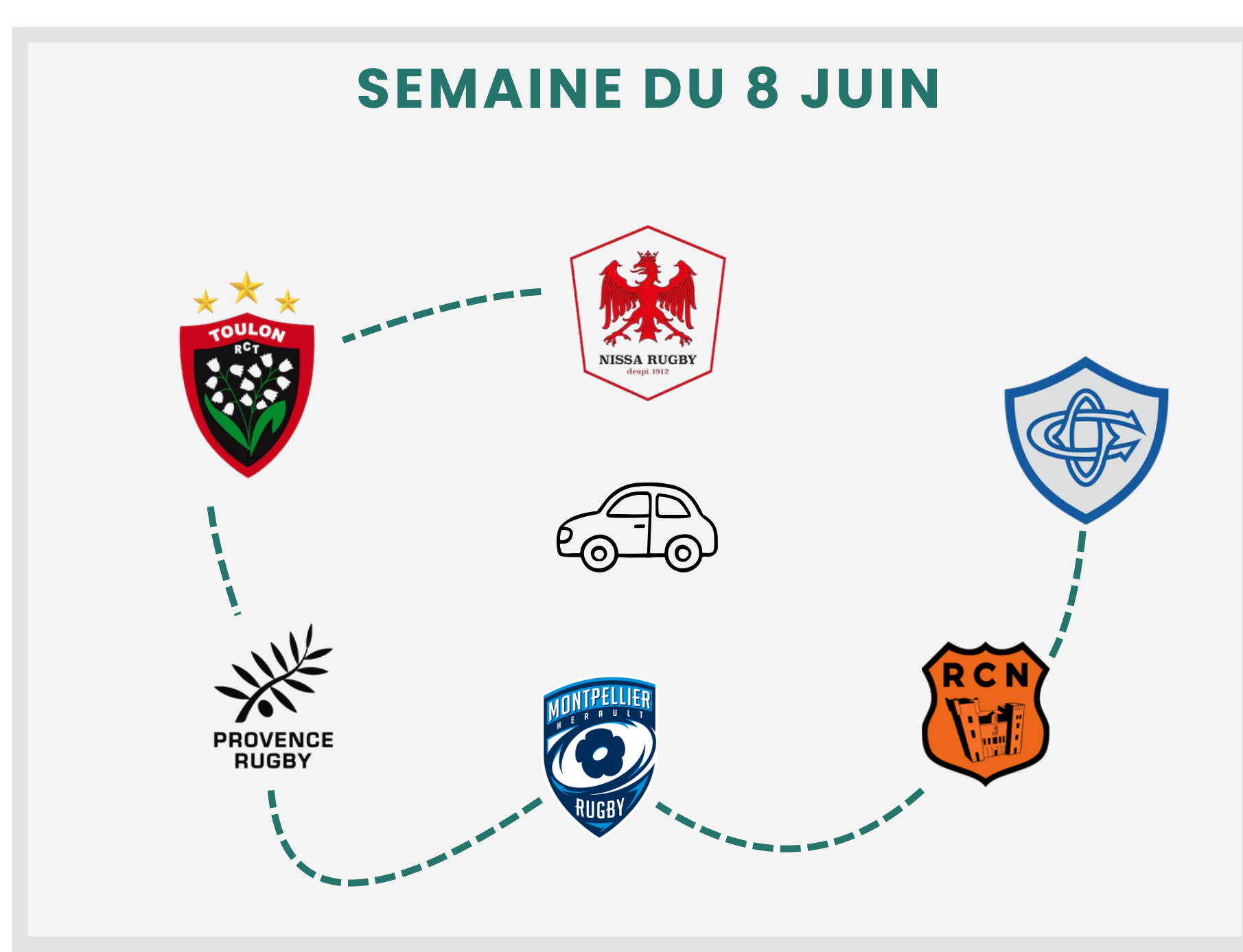


Retrouvez tous les épisodes sur notre page LinkedIn → [lien](#)

Tournées UNIPAAR – Nous venons à votre rencontre !



Nous nous déplaçons cette année pour aller à la rencontre de nos adhérents et référents en clubs. Nos référents dans chaque structure seront prochainement contactés pour caler les dates !



Rappel Kalidea

Vous n'avez pas encore activé votre compte ? Cet avantage est inclus dans votre adhésion.

Activez votre compte → contactez nous par mail : alex.gerbaud@unipaar.fr

**TRANSPORT*****Prolongation de l'exonération de la prise en charge facultative des frais de transports publics :***

L'employeur a l'obligation de prendre en charge 50 % du prix des abonnements à des transports publics (cartes annuelles, mensuelles ou hebdomadaires) ou services publics de location de vélos souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. (C. trav. art. L 3261-2)

Ce qui change

L'exonération est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 avec une base élargie à 75 % du prix de l'abonnement. Cette disposition s'applique rétroactivement à partir du 1er janvier 2026.

Cette prise en charge obligatoire est exonérée des contributions et cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

ENTRETIEN PROFESSIONNEL***Mise en place du nouvel entretien de parcours professionnel***

La loi du 24 octobre 2025 réforme l'entretien professionnel, désormais appelé "entretien de parcours professionnel", encadré par l'article L.6315-1 du Code du travail.

1. L'entretien de parcours professionnel doit être organisé dans les 12 mois suivant l'arrivée du salarié dans la structure

2. Tous les 4 ans, l'employeur doit organiser un entretien permettant de :

- Faire le point sur les compétences du salarié
- Évoquer ses perspectives d'évolution professionnelle
- Identifier ses besoins en formation
- Recueillir ses souhaits d'évolution

3. Tous les 8 ans, un entretien spécifique permet de réaliser un bilan global du parcours du salarié.

Cet état des lieux permet de :

- Vérifier que les entretiens obligatoires ont bien été réalisés
- S'assurer de l'accès du salarié à la formation
- Analyser sa progression professionnelle et salariale
- Cette périodicité s'applique à partir du dernier entretien professionnel réalisé.
- L'entretien de parcours professionnel peut être réalisé en visioconférence, ce qui offre plus de flexibilité organisationnelle. Les RH doivent cependant garantir des conditions d'échange équivalentes à un entretien en présentiel.

Modalités pratiques

L'entretien de parcours professionnel peut être organisé en présentiel ou en visioconférence, à condition de garantir des conditions d'échange équivalentes.

Pour rappel :

- Un compte rendu écrit est obligatoire à l'issue de l'entretien. Il doit être remis au salarié et conservé par l'entreprise.
- L'entretien doit impérativement se dérouler sur le temps de travail du salarié.
- Les RH doivent veiller à ce que cette règle soit respectée.

Autre apport de cette réforme :

Les nouveaux entretiens spécifiques :

Entretien de mi-carrière

Dans les 2 mois suivant la visite médicale autour de 45 ans. Cet entretien permet d'aborder les conditions de travail et les risques d'usure professionnelle. Il doit aussi traiter des perspectives d'évolution et d'adaptation du poste.

Entretien de fin de carrière

Dans les 2 ans précédant les 60 ans du salarié. Cet entretien permet d'aborder les aménagements de fin de carrière. Il peut inclure des dispositifs comme la retraite progressive ou le temps partiel.



Comment adhérer ou réadhérer à l'UNIPAAR ? (promis c'est simple et rapide !)

Maintenant que tu connais bien l'UNIPAAR, tu te demandes à coup sûr comment nous rejoindre et adhérer au Mouvement !

Rien de plus simple !

Deux types d'adhésions : **non-cadre à 60€** (soit 20,80 €/an après réduction d'impôts) et **cadre à 120€** (soit 40,80 €/an après réduction d'impôts).

Tu peux prendre ton adhésion à n'importe quel moment de l'année, elle est **valable 1 an**, de **date à date**.

Tu as 3 modalités de paiement :

- Par **virement bancaire** ;
- Via notre **Site Internet** : www.unipaar.fr
- Par **mandat de prélèvement SEPA** en 3 fois : 1/3 à l'adhésion, 1/3 à 3 mois et 1/3 à 6 mois.

Tu trouveras toutes les informations nécessaires dans le bulletin d'adhésion joint à ce mail.

Et si tu doutes encore, n'hésite pas à contacter Alex Gerbaud, notre Responsable salarié au : [07 86 58 66 29](tel:0786586629) ou alex.gerbaud@unipaar.fr

AGENDA UNIPAAR

- **Mercredi 22 avril à 18h** : Réunion de Bureau UNIPAAR.
- **Semaine du 18 mai** : Tournée des clubs de l'UNIPAAR :



ASM, Stade Rochelais, SAXV, CAP, UBB,
Ligue Nv-Aquitaine, CAB

- **Semaine du 8 juin** : Deuxième tournée :
Nissa rugby, RCT, Provence rugby, MHR,
RC Narbonnais, Castres Olympique

NOS PARTENAIRES

